

Say on pay

Le say on pay, ou vote sur la rémunération des dirigeants, est un principe de gouvernance qui vise à ce que les actionnaires d'une entreprise s'expriment, lors de l'assemblée générale par un vote («say») sur la politique de rémunération des dirigeants («pay»). Il a été instauré pour la première fois en 2002 au Royaume-Uni. Depuis, un certain nombre de pays l'ont adopté.

Controverse sur les rémunérations excessives

Dans certains cas, il a été mis en place dans un contexte de tensions économiques et sociales accru suite à la crise financière. Aux Etats-Unis notamment, il a été introduit en 2010 dans la loi Dodd-Frank dont les principales mesures portent sur l'encadrement des pratiques bancaires et financières. Dans d'autres, comme en France, il vise avant tout à apporter une réponse aux nombreuses controverses portant sur certaines rémunérations jugées excessives, leur progression (21 % entre 2008 et 2013 pour les patrons du CAC 40), et leur justification lorsque des primes exceptionnelles sont accordées à de hauts responsables alors même que les résultats sont en berne.

Obligatoire ou volontaire, consultatif ou contraignant, réservé aux dirigeants exécutifs ou à un ensemble de hauts responsables, le principe du «say on pay» revêt en pratique de nombreux aspects. En France, par exemple, le vote en assemblée générale est uniquement consultatif et concerne les rémunérations versées l'année précédente. Il est inscrit dans le code de gouvernance des entreprises AFEP-MEDEF depuis le 16 juin 2013 et non dans la législation. Enfin, même en cas de désapprobation des actionnaires, le Conseil d'administration se doit simplement de délibérer sur le sujet et de publier sur le site de l'entreprise concernée un communiqué mentionnant les suites qu'il entend donner aux attentes exprimées. En avril 2014, la Commission européenne a présenté un projet destiné à uniformiser la pratique du say on pay en Europe. Parmi les mesures proposées, l'écart de salaire entre les dirigeants de l'entreprise et un employé moyen serait présenté avant chaque assemblée générale aux actionnaires.



lafinancepourtous
INSTITUT POUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DU PUBLIC